

Le ministre a aussi mentionné que la demande pour le grain a été plus forte qu'on ne le prévoyait à l'automne et je ne conteste pas non plus cette affirmation. Sauf erreur, de nouvelles commandes d'exportations nous sont parvenues au début de décembre, en plus des autres déjà attendues. La Commission du blé a décidé de suivre une politique optimale de ventes et elle devait résoudre ultérieurement les problèmes du transport.

Pour ma part, je reconnais du mérite à la Commission du blé pour l'adoption de cette ligne de conduite. Je ne doute pas qu'à la suite de sa décision, elle a pris toutes les mesures appropriées, dans la sphère de ses pouvoirs, pour que les livraisons soient faites aux acheteurs de grain. Mais, en pratique, ces mesures étaient insuffisantes.

Le ministre semblait se demander quelle est exactement sa fonction. Sa fonction est-elle d'activer le mécanisme de commercialisation du blé et d'indiquer leur rôle à tous les fonctionnaires intéressés? J'en doute. Le ministre a fait remarquer qu'il doit appuyer l'organisation et je suis entièrement d'accord sur ce point. Je l'engage à remplir cette fonction en désignant un contrôleur du grain ou du transport, qui s'appliquerait à résoudre les problèmes qui nous assaillent actuellement, ainsi que les autres que je prévois pour les prochains mois.

Si l'on examine toutes les difficultés exposées par le ministre de l'Industrie et du Commerce...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le ministre voudrait poser une question.

L'hon. M. Pepin: Puis-je demander au député ce que le ministre est censé faire des conseils qu'il reçoit?

M. Burton: Je suppose qu'il doit peser les diverses propositions et prendre une décision. La ligne de conduite que je recommande à l'heure actuelle est la nomination d'un contrôleur des grains qui coordonnerait tous les aspects de la commercialisation.

L'hon. M. Pepin: C'est un point de vue.

M. Burton: C'est un point de vue que je soumets au ministre. On l'a fortement appuyé de tous les côtés de la Chambre, ce soir. Le député d'Assiniboia (M. Douglas) a dit qu'il serait avantageux d'avoir un contrôleur des transports et je le félicite d'avoir fait cette proposition au ministre. C'est le genre d'action qu'il faut. Il faut une coordination, une direction et un effort pour arriver à la colla-

[M. Burton.]

boration nécessaire, à l'intégration de tous les éléments et secteurs de la manutention des grains. Le ministre devrait donner cet appui à la Commission du blé pour l'aider à remplir la tâche dont nous souhaitons qu'elle s'acquitte et qu'elle entreprend de son mieux. Le manque d'initiatives de la part du gouvernement a semé le découragement et la confusion parmi les cultivateurs de l'Ouest. Les choses se sont aggravées parce que le gouvernement a maintes fois répété à la Chambre que tout allait bien, qu'aucun problème ne se posait, qu'il avait la situation bien en main et qu'il y avait nullement lieu de s'inquiéter. Les cultivateurs ont bien vu que ce n'était pas le cas. Faute d'une direction suffisante du gouvernement les cultivateurs de l'Ouest envisagent maintenant avec appréhension le lointain avenir de leur industrie.

Nous devons ce soir envisager les mesures à prendre pour leur venir en aide. Je le répète, pour l'amour du ciel, désignons un contrôleur des grains et un contrôleur des transports afin de s'assurer qu'elles sont convenablement mises en marché. Deuxièmement,—ce point fait suite au précédent—assurons-nous qu'il arrive à Vancouver du blé n° 2 en quantité suffisante mais pas trop. Pris de panique devant la conjoncture, le gouvernement déverse trop de blé n° 2 de l'Ouest à Vancouver. Il veut être sûr que les contrats de ventes de blé conclus avec l'étranger seront honorés. Cela peut se solder par un excédent de blé n° 2 à Vancouver et une insuffisance des autres catégories.

Troisièmement, on devrait offrir par l'entremise de la Commission canadienne du blé un dédommagement des frais de surestaries et des autres frais spéciaux à acquitter cette année en partie à cause du manque de politique et de direction officielles au cours des derniers mois. Quatrièmement, il faut fournir une aide financière directe quelconque aux cultivateurs pour faire sécher leur grain. On en a déjà parlé à la Chambre. Certains d'entre nous ne sont pas d'avis que le supplément de \$600 sous forme d'avances en espèces, que le gouvernement se propose de verser aux cultivateurs les aidera. Puisque nombre d'entre eux estiment ne pas pouvoir, vu la conjoncture, rembourser cette avance avant le 31 juillet prochain. Nous devons accorder une aide financière directe aux cultivateurs pour les aider à faire sécher leur grain. Il y va de l'intérêt national. Cinquièmement, nous devons entreprendre un programme de longue haleine qui aidera les compagnies d'éleveurs à installer du matériel de séchage. Dernièrement, les membres de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, y compris le